



Y a-t-il un vice de procédure dans mon affaire correctionnelle

Par **NASLA94**, le 17/10/2008 à 14:46

Bonjour je vous écris ce message car le 8 juillet 2008 je me suis fait interpellé en flagrant délit de vol avec effraction. J'ai reconnu les faits devant les OPJ, il m'a été déféré au tribunal de Creteil ou le lendemain j'ai rencontré le procureur pour savoir s'il me jugerait en comparution immédiate ou s'il me remettrait une convocation. Le procureur a décidé de me juger en comparution immédiate. Quand je suis arrivé devant le juge, le juge m'a dit qu'il ne pouvait pas me juger car le procureur a fait une erreur sur la feuille de comparution immédiate, il est mentionné que je dois comparaître en prévenu libre, alors qu'il m'a gardé toute la journée, donc il m'a relâché avec une autre date de jugement, n'y a-t-il pas un vice de procédure dans mon affaire ? Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter mes salutations distinguées, merci.

Par **Jurigaby**, le 17/10/2008 à 20:17

Bonjour.

Si, il y en avait un, mais le juge l'a relevé d'office.

Un vice de procédure n'entraîne jamais la mort d'une affaire, sauf à trop regarder les films américains.

Cordialement.